

22 - D'UN JOUEUR SURCLASSÉ – SOUSCLASSÉ

- [22.1 - PRINCIPE](#)
- [22.2 - SURCLASSEMENT](#)
- [22.3 - RETOUR À SA DIVISION](#)
- [22.4 - DU NOMBRE MAXIMUM DE JOUEURS SURCLASSÉS / SOUSCLASSÉS](#)
- [22.6 - SOUSCLASSEMENT](#)

22.1 - PRINCIPE

Tout joueur peut être surclassé dans la division immédiatement supérieure.

a) Le surclassement à la division Junior ainsi qu'au Senior A est permis pour les joueurs de 18 ans seulement.

b) Aucun surclassement ne peut être accordé pour évoluer à la division Senior AA ou BB.

c) Tout joueur surclassé dans une division mineure ne peut évoluer à titre de réserviste pour une équipe de division supérieure.

Note : Un joueur surclassé doit prendre part à toutes les activités dans la division supérieure. Par exemple, un joueur 11U surclassé dans la division 13U doit prendre part au championnat provincial 13U. Il ne peut évoluer au championnat provincial 11U.

22.2 - SURCLASSEMENT

Le surclassement doit être autorisé par le palier régional.

Note : Lorsque le surclassement est requis afin d'évoluer au sein d'une ligue provinciale, le surclassement est autorisé par le palier provincial.

22.3 - RETOUR À SA DIVISION

Tout joueur surclassé qui s'est inscrit pour une équipe de division supérieure à la sienne pour la saison en cours peut retourner pour son équipe de division inférieure avant le 9 Juillet à minuit. Le nom du joueur doit être inscrit dans le cahier d'enregistrement de sa nouvelle équipe.

22.4 - DU NOMBRE MAXIMUM DE JOUEURS SURCLASSÉS / SOUSCLASSÉS

a) Une équipe peut inscrire dans son cahier d'enregistrement des joueurs surclassés jusqu'à un maximum de 5 pour une saison.

b) Une équipe mixte peut inscrire dans son cahier d'enregistrement des joueurs sousclassés jusqu'à un maximum de 2 pour une saison.

22.6 - SOUSCLASSEMENT

Le sousclassement d'un joueur peut être permis par le palier provincial, suivant une recommandation régionale. Le joueur sousclassé ne peut s'aligner pour une équipe de classe AA. Le joueur sousclassé ne peut être réserviste pour aucune équipe. Le joueur sousclassé ne peut évoluer à titre de lanceur pour son équipe. Note : Un joueur de 23 ans évoluant Junior BB - A n'est pas considéré à titre de « joueur sousclassé ».